

Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2021

Siège : 17 avenue du 11 Novembre 47190 Aiguillon

L'an deux mille - vingt-un, le jeudi premier juillet, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni 17 avenue du 11 Novembre 47190 Aiguillon sous la présidence de Monsieur Alain LAFON.

Etaient présents :

Alain LAFON (Aiguillon), Corinne ELLAM (Ambrus), Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Mireille ROSSI (Bruch), Chantal GAREZ (Buzet sur Baïse), Cédric LEROY (Caubeyres), Christophe DOMANGE (Clairac), Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Stéphanie BORTOLANZA (Frégimont), Aurélien FROMENTE (Galapian), Sylvie SORESSI (Lacépède), Ghislaine GOUALC'H (Lafitte sur Lot), Jean-Claude LAURENT (Lagarrigue), André MESSINES (Monheurt), Carminda MONTEIRO RODRIGUES (Monheurt), Patrick FERRI (Montesquieu), Céline MOLINIE (Puch d'Agenais), Yannick MAISONNEUVE (Puch d'Agenais), Christelle PELLEGRIN (Razimet), Stéphanie DELOGE (Saint-Laurent), Fernando DA CUNHA MARQUES (Saint-Léger), Mauricette GERON (Saint-Léon), Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet), Colette VISINTIN (Saint-Salvy),

Pouvoirs de vote : Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne) à Mireille ROSSI (Bruch), Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos) à Sylvie SORESSI (Lacépède),

Etaient absents :

Morgane TESTA (Bazens), Marie Françoise CARLES (Caubeyres), Philippe MAZERES (Clairac), Marion PUYSSSEVERT (Lagarrigue), Julie BACQUET - Hélène TONON – MARTINAUD (Lusignan-Petit), Aurélien DELIAS (Montesquieu), Pascale LIENARD (Port-Sainte-Marie), Sonia BENASSY (Prayssas), Patricia CUEVAS (Saint-Laurent), Céline DE ZORZI (Saint-Léon), Joelle CONSTANTIN (Thouars sur Garonne)

Etaient excusés :

Jean-Pierre MARTIN (Ambrus), Michèle BEUTON (Aiguillon), Annie THOREL (Bazens), Fabrice PRINCIC (Bourran), Isabelle BISETTO (Bruch), Sylvie BISETTTO (Clermont-Dessous), Pascal SANCHEZ (Buzet sur Baise), Nathalie BACARISSE (Damazan), Chantal BORDERIE (Feugarolles),

Myriam MARMIE (Frégimont), Patricia GONOD (Galapian), Martine RIEUCROS (Lacépède), Stéphane MARTINEZ (Lafitte sur Lot), Damien POITE (Nicole), Cécile GOMES DE ALMEIDA (Nicole), Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie), Alexandre JEAN (Prayssas), Carène PORTETS (Razimet), Karine FARINA (Saint-Léger), Olivier PALACIN (Saint-Salvy), Eric DEMARIA (Saint-Sardos), Annaick RENAUDIN (Saint-Pierre de Buzet), .

N'étaient pas représentées les communes de : Bazens, Lusignan-Petit, Nicole, Port-Sainte-Marie, Prayssas,

Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.

COLLECTIVITE – PERSONNEL

Objet : Avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Monsieur le Président informe les délégués qu'en séance du 12 juin 2019, le comité syndical a adopté la convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

Elle précise que le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie exerce les fonctions d'autorité organisatrice de second rang (AO2) pour lesdits transports scolaires.

Lors de sa séance plénière du 17 mai 2021, la Région Nouvelle Aquitaine a adopté certaines dispositions du règlement qui ont un impact sur la convention de délégation qui lie le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie à la Région.

Le présent avenant a pour objet de modifier les missions déléguées par la Région à l'AO2 en particulier dans la procédure d'inscription, en détaillant les ajustements nécessaires.

Le Président informe le comité qu'il regrette cette décision car le syndicat n'a pas la capacité de prendre des décisions à ce sujet.

Le Président propose au comité syndical de conclure l'avenant n°2 pour prendre en compte ces modifications.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires ;

Objet : Rapport Annuel 2020

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'un rapport sur le fonctionnement du S.I.T.S (Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie) doit être élaboré annuellement et présenté à l'Assemblée délibérante en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après avoir écouté la lecture de ce rapport auquel est annexé le bilan social et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport d'activité 2020 élaboré par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

Objet : Bilan social

La campagne 2021 du bilan social sur l'année 2020 a commencé. En effet, aux termes de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « *L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité [...]* ». Ce rapport, plus communément appelé **Bilan social**, permet de mesurer les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité.

La liste des indicateurs du Bilan social, régulièrement mise à jour, permet de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, notamment s'agissant des thématiques de la santé au travail et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ainsi, la nouvelle mouture a été enrichie afin de vous dispenser de la réalisation des enquêtes complémentaires que sont le Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (**RASSCT**), le diagnostic sur les Risques Psycho-Sociaux (**RPS**) et le Rapport de Situation Comparée (**RSC**).

Mr le Président indique que le Bilan Social sera annexé au Rapport d'activité 2020.

Objet : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois renouvelable et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du/des poste(s) : **Adjoint administratif / Contrôleur de Bus**

Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service. Suit les dossiers administratifs et gère les dossiers selon l'organisation et ses compétences. Assiste les responsables dans l'organisation du travail du service

Contrôle les titres de transports des élèves inscrits auprès du SITS Aiguillon – Port-Ste-Marie.

Met en place des mesures correctives en cas d'irrégularité, selon la réglementation en vigueur, à savoir, le Règlement Régional des Transports Scolaires.

Effectue le contrôle dans les cars.

- Durée des contrats : 12 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire pour 20 heures travaillées par semaine.

Mme Rossi Mireille (Bruch) souhaite connaître le coût de l'emploi PEC annuel et les aides de l'Etat.

Mr le Président lui indique que le syndicat ne retrouvera pas une aide identique et que celle –ci sera augmentée pour l'année 2021-2022.

Il explique que certes il y a l'aspect budgétaire mais aussi l'aspect humain, Mr Penilla a une connaissance du terrain et du syndicat, il travaille en amont pour décharger les contrôleurs de la Région.

Mr Fromente Aurélien (Galapian) indique que Mr Penilla est apprécié par les enfants et les parents.

Mme Rossi Mireille (Bruch) indique qu'elle ne parle pas de la personne mais du financement et que le coût de ce poste a une conséquence sur les communes, qu'aujourd'hui le syndicat est financé essentiellement par les communes, que la Région finance uniquement à 20€ par enfant du secondaire.

Le levier financier est donc la part communal et qu'aujourd'hui les communes sont tellement sollicitées qu'au bout d'un moment elles ne pourront plus assumer.

Mr le Président demande qui assurera cette mission si le syndicat ne le fait pas, le syndicat n'a plus de raison d'exister puisque nous encaissons plus les participations des familles.

Mme Rossi Mireille (Bruch) indique que d'autres syndicats l'assurent, ils n'ont pas de contrôleurs puisque c'est la Région qui contrôle.

Mr le Président indique à Mme Rossi que le coût du contrat PEC pour le syndicat sera établi et que lui parle de la personne, de la sécurité des enfants et du syndicat.

Mme Rossi (Bruch) indique qu'elle est quand même Vice - Présidente aux finances et qu'elle a le droit de savoir combien va coûter au syndicat le poste.

Mr le Président l'informe que le montant lui sera communiqué.

Mme Rossi (Bruch) indique que le préfet a signé un arrêté avec une subvention à 80 % pour les contrats PEC. Elle indique que le service est une chose mais qu'il a un coût. Effectivement ça nous coûterait moins cher. La Région ne nous demande pas d'avoir un contrôleur. La Région lui a indiqué qu'aucune aide sera mise en place pour le contrôleur.

Mr le Président explique que la Région ne nous le demande pas mais les communes nous sollicitent, et nous sommes une délégation de communes.

Mme Rossi (Bruch) regrette qu'il n'est pas eu de réunion de bureau pour en débattre.

Mr le Président, lui rappelle lui avoir dit que les délais étaient courts et qu'une réunion de bureau n'était pas possible.

Mr Fromente (Galapian) indique que sur 12 mois le contrat PEC coûterait environ 9000€.

Le comité Syndical,

Considérant l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (Mme Rossi Mireille commune de Bruch, Mr Bessières Christophe commune de Thouars sur Garonne, Mme Deloge Stéphanie commune de Saint – Laurent)

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée des contrats : 12 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire pour 20 heures travaillées par semaine.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

AFFAIRES DIVERSES

Achat matériel informatique.

Le matériel informatique commençant à être usagé, il y a nécessité de le renouveler, notamment par l'achat de d'un PC pro fixe.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,
Mme Isabelle DE-LONGHI



Le Président,
Mr Alain LAFON

